

**MAIRIE DE BEBING**  
**9 Rue de la Fontaine**  
**57830 BEBING**

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**  
**AU PUBLIC, UNIQUEMENT LES**  
▷ **LUNDIS** : de 17 H à 19H  
▷ **VENDREDIS** : de 18 H A 19 H  
\*\*\*\*\*

Site : [www.bebing.fr](http://www.bebing.fr)

**EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 28 MAI 2020**

Sous la présidence de : Mme Marie-Paule BAZIN, Maire  
Membres présents : Messieurs : Didier DEVIN, Marc DEGRELLE, Stéphane DUCOURTIOUX,  
Bernard JACQUES, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Michel SOUFFLET,  
Mesdames : Kristina LEINEN, Danièle OSWALD, Virginie SAAM  
Absent excusé : Néant

Avant de débiter la séance d'installation du nouveau Conseil Municipal, Mme le Maire fait observer une minute de silence en mémoire de M. André KUBLER, qui a effectué deux mandats de conseiller, dont un de premier adjoint, de Mme Marie-Louise LORICH, ancienne conseillère municipale (deux mandats également) et de M. et Mme Albert ANDRE.

♦ **ELECTION DU MAIRE**

Sous la présidence de M. Bernard JACQUES, le Conseil Municipal est invité à élire le maire par vote secret. Mme Marie-Paule BAZIN, seule candidate, est élue maire par 10 voix et 1 abstention (la sienne).

♦ **FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**

Après vote, 2 voix pour 2 postes  
9 voix pour 3 postes.

Le Conseil Municipal décide la création de 3 postes d'adjoints.

♦ **ELECTION DES ADJOINTS**

1<sup>er</sup> adjoint : M. Stéphane DUCOURTIOUX est candidat. Il est élu au 2<sup>ème</sup> tour par 6 voix.

2<sup>ème</sup> adjoint : M. Michel SOUFFLET est candidat. Il est élu au 1<sup>er</sup> tour avec 11 voix.

3<sup>ème</sup> adjoint : M. Marc DEGRELLE et Mme Virginie SAAM sont candidats.  
M. Marc DEGRELLE est élu au 1<sup>er</sup> tour par 8 voix.  
Mme Virginie SAAM obtient 2 voix, 1 abstention.

♦ **INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités des 3 adjoints à 100% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Une compensation de l'état d'un montant de 4 500€ (dotation d'élu local) sera versée à la commune.

♦ **DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AUTORISEES PAR LA LOI**

Après exposé par Mme le Maire de certaines délégations autorisées par la loi et destinées à faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder au maire ces délégations.

♦ **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

♦ **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A DES ORGANISMES EXTERIEURS**

A la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud :

Titulaire : Mme Marie-Paule BAZIN  
Suppléant : M. Stéphane DUCOURTIOUX

Au Syndicat des Eaux de Lorquin Gondrexange :

Titulaires : Mme Marie-Paule BAZIN, M. Marc DEGRELLE  
Suppléants : M. Michel SOUFFLET, M. Didier DEVIN

**DIVERS**

➤ **Masques**

Chaque habitant a reçu un masque en tissu et 3 masques chirurgicaux offerts par la commune. 3 masques en tissu ont été offerts par la CCSMS à chaque enfant de 6 à 12 ans. La semaine prochaine, 1 masque en tissu confectionné par une entreprise locale (ex APPEL-LOR) et offert par la CCSMS sera distribué à chaque habitant.

**INFO**

**Correspondant local Républicain Lorrain**

Mme Hélène HOLWECK, qui assurait cette fonction, a démissionné.

Un appel à candidature est lancé. Toute personne intéressée devra contacter la mairie.

**Fermeture de la route de Kerprich**

En raison de travaux de broyage d'arbres en lisière de forêt effectués par l'ONF, la route de Kerprich sera fermée à toute circulation du 8 au 11 juin 2020, de l'intersection de la ferme du Rinting jusqu'au château d'eau.

**Contrôle des installations de la fibre**

Moselle Fibre procèdera prochainement à des contrôles des travaux liés au déploiement de la fibre.

**Contrôle des hydrants**

La société SIVIHE effectuera le contrôle des hydrants le 8 juillet 2020. Quelques désagréments peuvent en découler sur le réseau d'eau.

**Réouverture de la mairie**

A partir de lundi 8 juin, l'accueil du public en mairie sera rétabli aux heures d'ouverture habituelles :

Lundi de 17h00 à 19h00 et Vendredi de 18h00 à 19H00.

Le port du masque est obligatoire. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans le sas de la mairie et la présence du public régulée.

**Remerciement post-confinement**

Mme le Maire remercie chaleureusement M. Damien GROLL pour les services rendus aux habitants, ainsi que toutes les personnes qui, dans un bel élan de solidarité, ont proposé leur aide à leurs voisins (courses, tonte de pelouse, etc...)